

Informations clients selon l'art. 45 LSA

Informations selon l'art. 45 de la loi sur le contrat d'assurance (LSA)



La société goinsure SA, Gewerbestrasse 6, 6330 Cham (ci-après « goinsure ») informe les preneurs d'assurance des éléments suivants, conformément aux exigences des articles 45, 45a et 45b de la loi allemande sur la surveillance des entreprises d'assurance (LSA).

Identité et adresse de goinsure

goinsure est un courtier en assurances indépendant, inscrit au registre des intermédiaires de la FINMA sous le numéro F01502353. Il est donc tenu à une obligation de loyauté envers les preneurs d'assurance mandants (ci-après « client ») et agit dans leur intérêt. goinsure courtise des contrats d'assurance dans toutes les branches d'assurance.

Informations sur la collaboration avec les assureurs

goinsure collabore avec des compagnies d'assurance sélectionnées (y compris des caisses d'assurance maladie) afin de conseiller au mieux ses clients et de leur proposer le contrat d'assurance souhaité. Les compagnies d'assurance avec lesquelles goinsure collabore sont indiquées sur notre site web. Les contrats de coopération conclus avec ces compagnies prévoient que goinsure perçoive une rémunération pour les contrats d'assurance négociés ou pour la gestion du portefeuille. goinsure reste toutefois libre de trouver la solution d'assurance la mieux adaptée au client. goinsure est uniquement au service des intérêts du client.

Prévention des conflits d'intérêts

goinsure prend toutes les précautions nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts et s'engage à informer le client si cela s'avère impossible malgré toutes les mesures prises.

Informations sur l'indemnisation

goinsure n'est pas rémunérée directement par les clients pour les services fournis (conseil, demande et établissement d'offres, conclusion et gestion de polices d'assurance), mais perçoit une commission ou un courtage conforme aux usages du marché de la part des compagnies d'assurance pour les contrats d'assurance négociés. Les paramètres de base de ces rémunérations varient en fonction du secteur d'assurance et du travail fourni. Un aperçu de ces rémunérations est disponible sur www.goinsure.ch/lsa-45b. À la demande du client, goinsure divulgue les montants perçus.

Informations concernant la protection des données

Toutes les données fournies par les clients ou des tiers (y compris les données personnelles sensibles) sont traitées de manière confidentielle par goinsure. L'utilisation et le traitement des données sont effectués dans le respect de la loi suisse sur la protection des données. Le traitement des données est limité à l'exercice et à l'exécution du courtage d'assurance concret, et sous forme anonymisée, à l'amélioration de nos services. Les données personnelles ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles et légales de goinsure. Les clients ont le droit d'accéder aux données les concernant enregistrées et traitées par goinsure.

Formation initiale et continue ainsi que qualifications professionnelles

Tous les collaborateurs de goinsure chargés du courtage et du conseil sont enregistrés en tant que courtiers d'assurance et disposent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice de leur activité. Ils suivent une formation initiale et continue conformément à l'art. 43 LSA. Des informations sur la formation initiale et continue des collaborateurs de goinsure peuvent être obtenues sur demande à l'adresse e-mail info@goinsure.ch.

Responsabilité et réclamations

goinsure assume la responsabilité en cas de faute, de négligence ou d'informations erronées de la part de ses conseillers à la clientèle et dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages résultant d'un manquement à son devoir de diligence professionnelle. Veuillez adresser vos éventuelles réclamations à M. Daniel Schürch (d.schuerch@goinsure.ch).